



**21 Faucheurs et Faucheuses Volontaires
convoqué.e.s au Tribunal de Foix le 25 mars 2021
pour « destruction du bien d'autrui en réunion »**



Ils et elles feront le procès des pesticides

DOSSIER DE PRESSE « PESTICIDES » DU PROCÈS DE FOIX

En Ariège, 21 Faucheur.euse.s Volontaires ariégeois.e.s ont investi trois jardineries pour peinturlurer des centaines de bidons de pesticides afin de les rendre impropres à la vente. Ces actions revendiquées et effectuées à visage découvert faisaient suite à des actions réalisées dans différents départements de France pour dénoncer les dangers de l'usage de ces produits toxiques.

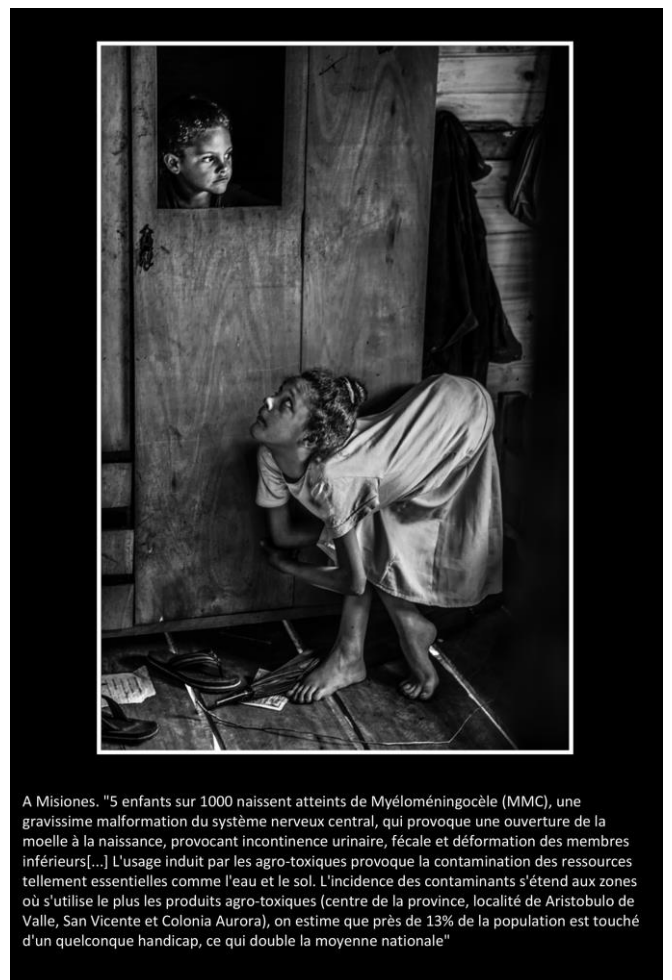
Un procès s'en est suivi le 17 août 2017. Le tribunal correctionnel de Foix a accédé à la requête de la défense et décidé de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne (C.J.U.E) pour lui poser des questions préjudicielles autour du respect ou du non-respect du principe de précaution pour l'évaluation et l'autorisation de mise sur le marché des pesticides.

Après 2 reports liés à la crise sanitaire, **21 Faucheur.euse.s Volontaires seront en procès à FOIX le jeudi 25 mars 2021 à partir de 8h30.**

Relativement aux nombreux problèmes que pose l'utilisation à grande échelle du glyphosate dans les cultures et dans les jardins, il faut dire que les alertes ont, depuis des années, été nombreuses. Ces alertes ont été formulées par des scientifiques de renom et par de nombreuses associations.

- Le glyphosate a été dénoncé en Amérique du Sud où il fait des ravages sur la santé des populations riveraines suite à des épandages massifs

Concrètement, dans leurs résultats préliminaires, les chercheurs observent une diminution de la taille des embryons et de sérieuses altérations céphaliques. L'étude note aussi des altérations dans les mécanismes de formation de neurones précoces, par une diminution de neurones primaires compromettant le développement correct du cerveau, et entraînant des altérations de la fermeture normale du tube neural ou d'autres déficiences du système nerveux. Elle continue en précisant que des malformations intestinales et des malformations cardiaques ont aussi été observées, ainsi que des altérations dans la formation des cartilages et des os du crâne, compatibles avec une augmentation de la mort cellulaire programmée. Ces résultats impliquent que le glyphosate affecte l'ensemble des cellules qui ont pour fonction la formation des cartilages et ensuite des os du crâne. Or, notent les chercheurs, si l'industrie chimique recommande d'utiliser des dilutions entre un et deux pour cent de glyphosate, l'apparition des mauvaises herbes résistantes à cette molécule fait que les concentrations sont, en réalité, beaucoup plus élevées, et peuvent, affirment les responsables de l'étude, atteindre des concentrations comprises entre dix et trente pour cent (100/300 millilitres par litre d'eau).



A Misiones. "5 enfants sur 1000 naissent atteints de Myéломéningocèle (MMC), une gravissime malformation du système nerveux central, qui provoque une ouverture de la moelle à la naissance, provoquant incontinence urinaire, fécale et déformation des membres inférieurs[...] L'usage induit par les agro-toxiques provoque la contamination des ressources tellement essentielles comme l'eau et le sol. L'incidence des contaminants s'étend aux zones où s'utilise le plus les produits agro-toxiques (centre de la province, localité de Aristobulo de Valle, San Vicente et Colonia Aurora), on estime que près de 13% de la population est touché d'un quelconque handicap, ce qui double la moyenne nationale"

- Le glyphosate est responsable d'une pollution des eaux

Le glyphosate est la molécule déclarée active dans le Roundup et l'acide aminométhylphosphonique ou AMPA le principal résidu de sa décomposition chimique.

Conséquence de la forte croissance d'utilisation du glyphosate, l'AMPA et le glyphosate sont, dans de nombreuses régions agricoles de France, les molécules les plus fréquemment rencontrées dans les eaux superficielles et les nappes phréatiques.

Entre 2009 et 2018, les ventes d'insecticides ont été multipliées par 3,5 ! Celles des fongicides ont progressé de 41 %, tandis que celles des herbicides ont augmenté de 23 %. Ces données sont issues d'une étude publiée en mai 2020 par le Commissariat général au développement durable, rattaché au ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette explosion des ventes de pesticides révèle l'échec cuisant du plan Écophyto lancé en 2008, qui visait une réduction de l'utilisation des pesticides. La moyenne des quantités de substances actives vendues a augmenté de 22 % entre 2009-2011 et 2016-2018. Toujours selon cette étude, près d'un quart des substances achetées sont particulièrement préoccupantes pour la santé humaine.

- Le glyphosate est responsable d'un déséquilibre croissant dans le fonctionnement des écosystèmes et leur disparition. C'est un biocide à spectre extraordinairement large sur toutes les formes de cellules : bactéries, champignons, organismes supérieurs.

"On peut décrire la biodiversité comme étant la variabilité parmi les organismes vivants. Ce concept englobe également la diversité au sein d'une espèce, entre espèces et entre écosystèmes. La biodiversité est importante parce que toutes les plantes, tous les animaux, insectes et micro-organismes interagissent et dépendent les uns des autres pour des ressources vitales comme la nourriture, les abris ou l'oxygène. Tous les organismes sont par conséquent interconnectés, chacun d'eux jouant un rôle qui lui est propre dans le « cercle de la vie ». Toute perte de biodiversité menace l'existence d'espèces individuelles et met en péril les écosystèmes desquels dépendent les êtres humains pour s'approvisionner en aliments et en matières premières".

Exemples d'impacts de l'usage du glyphosate sur la biodiversité :

- les herbicides totaux, tels que le glyphosate, tuent dans les parcelles traitées les plantes qui fournissent de la nourriture aux papillons et abeilles sauvages ;
- ces traitements peuvent aussi affecter la source de nourriture des oiseaux des champs tels que la perdrix et l'alouette ;
- après de fréquentes applications d'herbicides totaux, on peut observer la réduction du nombre de certains insectes auxiliaires (qui ne trouvent plus leur nourriture) et l'augmentation de la présence d'insectes nuisibles (qui ne sont

plus biologiquement régulés par des auxiliaires). Il faut alors intervenir chimiquement pour éliminer les insectes nuisibles. Par conséquent, l'utilisation trop fréquente des herbicides totaux peut entraîner l'utilisation d'autres pesticides pouvant aussi être néfastes pour les agroécosystèmes.

- Le glyphosate est reconnu cancérigène et mutagène

Une étude publiée en 2017 par l'équipe de recherche de Christian Vélot, généticien moléculaire à l'Université Paris-Sud, montre que les perturbations provoquées par le Roundup® au niveau cellulaire se manifestent à des doses pour lesquelles il n'y a pas encore d'effet visible à l'échelle de l'organisme entier. « Les résultats montrent que même à cette faible dose, le Roundup® provoque une modulation de la quantité d'environ 6% des protéines détectées, affectant principalement le processus de détoxification cellulaire et de réponse au stress, la synthèse des protéines, le métabolisme des acides aminés, et le métabolisme énergétique et respiratoire. » déclare C. Vélot, en charge de cette étude.

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer), agence de l'OMS chargée de faire l'inventaire des causes de cancer, déclare que le glyphosate est génotoxique (*il endommage l'ADN*) ; il est cancérigène pour les animaux de laboratoire (*généralement des rongeurs*). **Il est « probablement cancérigène » pour l'homme.**

- Le glyphosate est un perturbateur endocrinien et nerveux

"Un herbicide à base de glyphosate peut induire in vitro une nécrose et apoptose des cellules testiculaires du rat, ainsi qu'une diminution de la testostérone à de faibles niveaux d'exposition". ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Le Pr Sultan du CHU de Montpellier, "l'un des meilleurs spécialistes des effets des pesticides sur le corps humain et des perturbateurs endocriniens." dénonce lui aussi, les dégâts du glyphosate sur la santé des agriculteurs ainsi que les problèmes endocriniens chez les nouveaux nés, en particulier les enfants d'agriculteurs. « J'ajoute qu'à la lumière des publications récentes c'est un perturbateur endocrinien, c'est à dire qu'il va modifier l'équilibre endocrinien des adultes mais également des femmes enceintes, des fœtus et donc des enfants. »

Dans le cadre des études effectuées sur l'impact des herbicides à base de glyphosate, comme le Roundup, l'équipe du Pr Gilles-Éric Séralini a publié en 2017 une étude des effets du Roundup sur les fonctions cognitives d'animaux de laboratoire : Gress et al. BMC Complementary and Alternative, montrant que le Roundup provoque après 8 jours d'exposition des ralentissements comportementaux et locomoteurs d'exploration chez les rats, en plus des troubles hépatiques, rénaux et hormonaux déjà montrés dans d'autres études du laboratoire. D'ailleurs, ces effets du Roundup sur le comportement pourraient aussi s'expliquer par une fatigue cardiaque, comme l'ont montré de précédents articles au laboratoire, ou rénale. Cette étude avait aussi comme objectif d'évaluer la possibilité de protection contre les effets du Roundup par des mélanges de plantes « in vivo ». L'étude montre que l'administration en préventif d'un

complexe de plantes a permis de restaurer six paramètres perturbés par le Roundup sur huit et notamment sur les troubles de la locomotion.

En dehors de ses effets délétères sur la santé et l'environnement, le glyphosate se révèle être un indicateur de la mauvaise santé des institutions et de leurs dysfonctionnements.

Un rapport publié le 13/07/2017 par Global 2000 et écrit par le toxicologue Dr. Peter Clausing révèle que, selon l'auteur, les autorités européennes (le BfR, l'EFSA et l'ECHA) ont violé leurs propres règles en dissimulant des preuves de la cancérogénicité du glyphosate pour pouvoir conclure à sa non dangerosité !

"les autorités européennes ont négligé et écarté des éléments de preuve clairs d'un effet cancérogène du glyphosate sur les animaux de laboratoire et ont violé les directives et recommandations de l'OCDE et de l'ECHA qui devaient diriger leur travail. »

Une substance doit être considérée comme cancérogène si deux études distinctes sur l'animal montrent une augmentation de l'occurrence de tumeurs. Dans le cas du glyphosate, au moins sept études à long terme sur douze montrent une augmentation de l'occurrence de tumeurs. Les autorités n'ont pu parvenir à la conclusion que le glyphosate n'était pas cancérogène qu'en violant le règlement CE 1272/2008, leur propre recommandation de 2015 (de l'ECHA), celle de l'OCDE de 2012, et en taisant et déformant certains faits."

Le groupe Bayer doit payer au moins 10 milliards de dollars pour mettre un terme aux poursuites judiciaires dont il faisait l'objet dans le dossier du glyphosate, aux Etats-Unis.

Plus de 100 000 litiges avaient été engagés contre l'industriel dans le pays : des plaintes qui mettaient en cause le rôle du Roundup, dans l'apparition de cancers, un pesticide commercialisé par la filiale Monsanto,

Bayer s'est résolu à signer cet accord, qui doit permettre de solder les trois-quarts des actions en cours, a indiqué le groupe, qui ne reconnaît cependant aucune faute ni responsabilité dans cette affaire.

Un document interne au géant américain Monsanto, datant de 2008, a été révélé par le magazine flamand Knack et le journal néerlandais OneWorld,

Ce fichier PowerPoint **censé rester secret** expose un lien entre le glyphosate que contient le Roundup et le cancer. On y lit notamment que *"le Roundup influence une des phases cruciales de la division cellulaire ce qui pourrait à long terme mener au cancer"*

L'affaire des « **Monsanto Papers** », est à l'origine de révélations indiquant que la firme connaissait depuis 1999 le potentiel mutagène du glyphosate. Cette affaire des « *Monsanto papers* » démontre que Monsanto était au courant de la dangerosité du glyphosate **et que ses dirigeants ont manipulé l'opinion publique et les responsables politiques et scientifiques**. Devant le forcing que font les responsables de Monsanto sur les institutions européennes, les députés européens ont décidé de retirer aux lobbyistes de Monsanto leur droit d'accès au Parlement.

"Les sections du rapport de l'Efsa qui réexaminent les études publiées sur l'impact potentiel du glyphosate sur la santé humaine sont copiées, quasiment mot pour mot, sur le dossier présenté par Monsanto", écrit La Stampa. "Ce sont 100 pages sur environ 4300 dans le rapport final, mais il s'agit des sections les plus controversées et au centre de l'âpre débat de ces derniers mois".

Nous sommes donc devant un scandale qui touche de nombreux appareils d'État et les institutions européennes.

Le rôle des Faucheur.euse.s Volontaires.

Devant ces atteintes incessantes au droit et au bon fonctionnement des institutions, le Collectif des Faucheurs Volontaires a tout d'abord participé à une « Initiative Citoyenne Européenne » (ICE) visant à interdire cette molécule.

Le 3 juillet 2017, cette Initiative Citoyenne Européenne, lancée par une quarantaine d'associations, a été remise à la Commission européenne. Forte de 1 323 400 signatures obtenues sur le territoire de l'Union, elle appelle à « *interdire les herbicides à base de glyphosate, dont il a été démontré que l'exposition est liée au développement de cancers chez l'homme, et qui dégrade les écosystèmes* ». Si une ICE recueille un million de déclarations de soutien validées provenant d'au moins sept États membres, la Commission doit décider d'agir ou non, et expliquer les raisons de son choix.

Par la suite, le Collectif des Faucheurs Volontaires, a observé les atermoiements des Pouvoirs Publics dans la mise en place des dispositifs d'interdiction du glyphosate. Pour eux, depuis 2016, il n'y a pas de respect de la réglementation sur la vente du glyphosate car **44% des enseignes** ne respecteraient pas la loi concernant l'interdiction de vente-libre des pesticides.

Les Faucheurs Volontaires ont donc décidé d'agir, en tant que lanceurs d'alerte, en allant retirer eux-mêmes de la vente, les produits contenant du glyphosate. Une trentaine d'actions ont eu lieu dont quelques-unes ont fait l'objet d'un procès : Privas, Foix, Béziers, Lorient et Guingamp.

Relativement à ces plaintes, le procès de Foix est une grande première puisque au vu des arguments porté par le défenseur des FV, Me Tumerelle, les juges ont décidé de faire remonter ce dossier des pesticides, devant la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) en posant 4 questions préjudicielles.

Récapitulatif des questions préjudicielles qui ont été posées à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

- Le règlement européen est-il conforme au principe de précaution lorsqu'il omet de définir précisément ce qu'est une substance active, laissant le soin au pétitionnaire de choisir ce qu'il dénomme substance active dans son produit, et laissant la possibilité au pétitionnaire d'orienter l'intégralité de son dossier de demande sur une unique substance active alors que son produit fini en comprend plusieurs ?

- Le principe de précaution et l'impartialité de l'autorisation de commercialisation sont-ils assurés lorsque les tests, analyses et évaluations nécessaires à l'instruction du dossier sont réalisés par les seuls pétitionnaires évidemment partiels dans leur présentation, sans aucune contre analyse indépendante, et en ne publiant pas leurs rapports de demande d'autorisation sous couvert de secret industriel ?

- Le règlement européen est-il conforme au principe de précaution lorsqu'il ne tient aucun compte des pluralités de substances actives, et de leur effet cumulé ? Notamment lorsqu'il ne prévoit aucune analyse spécifique complète au niveau européen des cumuls des substances actives au sein d'un même produit ?

- Le règlement européen est-il conforme au principe de précaution lorsqu'il dispense en ses chapitres 3 et 4 d'analyse de toxicité (génétoxicité, examen de carcinogénéicité, examen des perturbations endocriniennes...), les produits pesticides dans leurs formulations commerciales telles que mises sur le marché et telles que les consommateurs et l'environnement y sont exposés, n'imposant que des tests sommaires toujours réalisés par le pétitionnaire ?

La CJUE a rendu le 1er octobre 2019 un arrêt répondant aux questions préjudicielles posées par le Tribunal correctionnel de Foix.

Analyse de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 1er octobre 2019 sur les méthodes d'évaluation des pesticides par Maître Guillaume TUMERELLE, avocat

«/...Cet arrêt donne une interprétation fort utile du règlement européen sur les méthodes d'autorisation de mise sur le marché des pesticides. L'interprétation de la Cour de Justice démontre que les procédures légales ne sont pas appliquées ou incorrectement appliquées. Cet arrêt permet aujourd'hui de contester un grand nombre d'autorisations de mise sur le marché qui n'ont pas respecté la procédure européenne, notamment l'autorisation de mise sur le marché des herbicides à base de glyphosate qui repose sur une analyse de l'EFSA ne prenant pas en compte l'effet cocktail des molécules associées au glyphosate. /...»

Parallèlement à ce travail de dénonciation des pratiques industrielles, l'étude en laboratoire d'échantillons d'urine fournis par les Faucheurs Volontaires ayant participé aux actions montre dans tous les échantillons, la présence de Glyphosate, en quantité dépassant les normes tout comme le montraient les analyses faites sur de nombreuses personnalités.

Fin 2017, malgré les alertes de nombreux scientifiques et l'opposition d'une grande majorité des citoyen.ne.s d'Europe, le glyphosate était de nouveau autorisé pour cinq ans en Europe et prétendument pour 3 ans en France.

En conséquence, les Faucheur.euse.s Volontaires ariégeois.e.s ont décidé de lancer une vaste campagne citoyenne de sensibilisation par la recherche de glyphosate dans les urines : **la Campagne Glyphosate** qui à ce jour totalise plus de **6800 analyses « positives »** et *génère près de 6000 plaintes au pénal* pour mise en danger de la vie d'autrui, atteinte à l'environnement, et tromperie aggravée.

En octobre 2020, la dernière étude de Gilles-Éric Séralini et Gérald Jungers, révèle que 14 herbicides contiennent de l'Arsenic, des métaux lourds et d'autres substances toxiques cancérigènes non déclarés sur les étiquettes. Ces chercheurs dénoncent une fois de plus les méthodes d'évaluation des pesticides : seul le "principe actif déclaré" donne lieu à une évaluation sur sa toxicité à long terme. On considère donc que les autres substances, utilisées par nos agriculteurs et par nos voisins dans leurs jardins dans la formule complète, sont forcément inoffensives ? L'étude prouve le contraire !

Dès la parution de cette étude, **3 associations créent la Campagne Secrets Toxiques, Générations Futures, Campagne Glyphosate France et Nature & Progrès.**

A son actif,

Le 1^{er} décembre 2020, plainte contre X pour fraude à l'étiquetage, mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement et **plainte contre l'Etat français** pour carences fautives avec PIG BZH, ZEA, Combat Monsanto, Intelligence Verte, Bio Cohérence et Agir pour l'environnement.

Le 25 février 2021, interpellation de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments). avec 119 député.e.s européen.ne.s et français.e.s et sénateur.trice.s

L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne consécutive au procès de Foix de 2017 est un levier fondamental qui va permettre la remise en cause en Europe de la mise sur le marché de nombreux pesticides.

En conclusion, la démonstration est faite qu'une « petite action » de désobéissance civile peut avoir de grandes répercussions au niveau des structures nationales et européennes.

Le Collectif des Faucheurs Volontaires mars 2021